



Assemblée générale

Soixante-cinquième session

84^e séance plénière

Lundi 4 avril 2011, à 10 heures

New York

Documents officiels

Président : M. Deiss (Suisse)

En l'absence du Président, M^{me} Waffa-Ogoo (Gambie), Vice-Présidente, assume la présidence.

La séance est ouverte à 10 h 15.

Point 74 de l'ordre du jour (suite)

Les océans et le droit de la mer

a) Les océans et le droit de la mer

Rapport sur les travaux du Groupe de travail spécial plénier sur le Mécanisme de notification et d'évaluation systématiques à l'échelle mondiale de l'état du milieu marin, y compris les aspects socioéconomiques (A/65/759)

Projet de résolution (A/65/L.65)

La Présidente par intérim (parle en anglais) :

Les membres se rappelleront qu'au titre du point 74 a), l'Assemblée a adopté la résolution 65/37 à sa 59^e séance plénière, le 7 décembre 2010, et la décision 65/545 à sa 78^e séance plénière, le 15 mars 2011.

Je donne maintenant la parole au représentant de Sainte-Lucie, qui va présenter le projet de résolution A/65/L.65.

M. St. Aimee (Sainte-Lucie) (parle en anglais) :

Mon pays a l'honneur de parrainer, de concert avec l'Australie, le Brésil, le Canada et la Nouvelle-Zélande, le projet de résolution A/65/L.65, intitulé « Les océans et le droit de la mer ». Je voudrais tout

d'abord remercier de leur coopération toutes les délégations qui ont pris part aux négociations relatives au projet de résolution.

En adoptant ce projet de résolution aujourd'hui, l'Assemblée générale approuverait les recommandations formulées par le Groupe de travail spécial plénier sur le Mécanisme de notification et d'évaluation systématiques à l'échelle mondiale de l'état du milieu marin, y compris les aspects socioéconomiques, qui figurent dans le document A/65/759.

On oublie parfois que le milieu marin joue un rôle déterminant dans la santé de l'environnement terrestre que nous connaissons mieux. Nous ne pouvons donc pas ne pas en tenir compte aussi bien dans notre analyse des sujets, tels que le changement climatique, la sécurité alimentaire et la biodiversité, que dans les débats que nous leur consacrons. Nous nous devons donc d'en savoir davantage sur l'état de ce secteur de notre planète, et nous espérons que la même attention sera accordée au suivi et à la notification ainsi qu'aux mesures correctives et d'amélioration que nous jugerons nécessaires en nous fondant sur nos conclusions.

Nous attendons avec intérêt la convocation à la fin du mois de juin de la deuxième réunion du Groupe de travail spécial plénier afin que celui-ci examine les questions en suspens qu'il avait relevées dans le

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et l'interprétation des autres déclarations. Les rectifications ne doivent porter que sur les textes originaux des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau U-506. Les rectifications seront publiées après la clôture de la session dans un rectificatif récapitulatif.



rapport publié à l'issue de sa première réunion, tenue en février.

Au nom de ma collègue coprésidente, M^{me} Renée Sauvée, je tiens de nouveau à remercier toutes les délégations pour leur coopération durant la réunion de février et durant les consultations relatives au projet de résolution. Nous sommes particulièrement reconnaissants au concours apporté par la Mission du Canada, en la personne de M. Keith Morrill, qui a mené à bien les négociations mardi dernier.

Nous comptons bien que ce projet de résolution sera adopté par consensus aujourd'hui pour refléter l'accord sur toutes ces questions très importantes.

La Présidente par intérim (*parle en anglais*) : Nous allons maintenant nous prononcer sur le projet de résolution A/65/L.65. Puis-je considérer que l'Assemblée décide d'adopter le projet de résolution A/65/L.65?

Le projet de résolution A/65/L.65 est adopté (résolution 65/37 B).

La Présidente par intérim (*parle en anglais*) : L'Assemblée générale a ainsi achevé la phase actuelle de son examen du point 74 a) de l'ordre du jour.

Rapports de la Cinquième Commission

La Présidente par intérim (*parle en anglais*) : L'Assemblée générale va maintenant examiner les rapports de la Cinquième Commission au titre des points 129 et 135 de l'ordre du jour.

Je prie la Rapporteuse de la Cinquième Commission, M^{me} Nicole Ann Mannion, de l'Irlande, de bien vouloir présenter les rapports de la Cinquième Commission en une seule intervention.

M^{me} Mannion (Irlande), Rapporteuse de la Cinquième Commission (*parle en anglais*) : J'ai l'honneur aujourd'hui de présenter à l'Assemblée générale les rapports de la Cinquième Commission qui contiennent des recommandations sur des questions sur lesquelles l'Assemblée devait se prononcer durant la première partie de la reprise de sa soixante-cinquième session.

La Cinquième Commission s'est réunie du 7 au 25 mars 2011 et a tenu quatre séances plénières et plusieurs séries de consultations et de consultations informelles. J'ai donc l'honneur de présenter le bref rapport suivant sur les travaux de la Commission.

Au titre du point 129 de l'ordre du jour, intitulé « Budget-programme de l'exercice biennal 2010-2011 », au paragraphe 8 de son rapport publié sous la cote A/65/646/Add.2, la Commission recommande à l'Assemblée générale d'adopter deux projets de résolution. Le projet de résolution I porte sur les questions spéciales relatives au budget-programme de l'exercice biennal 2010-2011, et le projet de résolution II a trait au Plan-cadre d'équipement. La Commission a adopté les projets de résolution sans les mettre aux voix.

Au titre du point 135 de l'ordre du jour, intitulé « Corps commun d'inspection », au paragraphe 6 de son rapport publié sous la cote A/65/796, la Commission recommande à l'Assemblée générale d'adopter un projet de résolution, qui a été adopté sans vote par la Commission.

Je tiens à remercier toutes les délégations de leur coopération durant la présente session. Je tiens aussi à remercier les membres du secrétariat de la Cinquième Commission pour leur concours inlassable et dévoué au travail des représentants à la Cinquième Commission. Je remercie tout spécialement M. Moses Abelian, qui va quitter les fonctions de Secrétaire de la Commission qu'il a assumées pendant sept ans et dont la sagesse et les efforts inlassables qu'il a menés au nom de la Commission nous manqueront beaucoup.

Je voudrais enfin féliciter la nouvelle Secrétaire de la Cinquième Commission, M^{me} Sharon van Buerle, de sa nomination à ces fonctions, et nous nous réjouissons à la perspective de travailler avec elle à l'avenir.

La Présidente par intérim (*parle en anglais*) : Si aucune proposition n'est faite au titre de l'article 66 du Règlement intérieur, je considérerai que l'Assemblée générale décide de ne pas débattre des rapports de la Cinquième Commission dont elle est saisie aujourd'hui.

Il en est ainsi décidé.

La Présidente par intérim (*parle en anglais*) : Les déclarations seront donc limitées aux explications de vote. Les positions des délégations concernant les recommandations de la Cinquième Commission ont été clairement exposées à la Commission et sont consignées dans les documents officiels pertinents. Je rappelle aux représentants qu'en vertu du paragraphe 7 de la décision 34/401, l'Assemblée générale est convenue que :

« Lorsqu'un même projet de résolution est examiné dans une grande commission et en séance plénière, les délégations, dans toute la mesure possible, doivent n'expliquer leur vote qu'une seule fois, soit en commission, soit en séance plénière, à moins que leur vote en séance plénière ne diffère de leur vote en commission. »

Je rappelle également aux délégations que, toujours en vertu de la décision 34/401 de l'Assemblée générale, les explications de vote sont limitées à 10 minutes et les délégations doivent prendre la parole de leur place.

Avant de nous prononcer sur les recommandations contenues dans les rapports de la Cinquième Commission, j'informe les représentants que nous allons procéder de la même manière qu'en Cinquième Commission pour prendre nos décisions, sauf notification contraire préalable.

Point 129 de l'ordre du jour *(suite)*

Budget-programme de l'exercice biennal 2010-2011

Rapport de la Cinquième Commission (A/65/646/Add.2)

La Présidente par intérim *(parle en anglais)* : L'Assemblée générale est saisie de deux projets de résolution recommandés par la Cinquième Commission au paragraphe 8 de son rapport.

Nous allons maintenant nous prononcer sur les projets de résolution I et II.

Nous passons d'abord au projet de résolution I, intitulé « Questions spéciales relatives au budget-programme de l'exercice biennal 2010-2011 ». La Cinquième Commission l'a adopté sans le mettre aux voix. Puis-je considérer que l'Assemblée souhaite faire de même?

Le projet de résolution I est adopté (résolution 65/268).

La Présidente par intérim *(parle en anglais)* : Le projet de résolution II est intitulé « Plan-cadre d'équipement ». La Cinquième Commission l'a adopté sans le mettre aux voix. Puis-je considérer que l'Assemblée souhaite faire de même?

Le projet de résolution II est adopté (résolution 65/269).

La Présidente par intérim *(parle en anglais)* : L'Assemblée générale a ainsi achevé la phase actuelle de son examen du point 129 de l'ordre du jour.

Point 135 de l'ordre du jour

Corps commun d'inspection

Rapport de la Cinquième Commission (A/65/796)

La Présidente par intérim *(parle en anglais)* : L'Assemblée est saisie d'un projet de résolution recommandé par la Cinquième Commission au paragraphe 6 de son rapport.

Nous allons maintenant nous prononcer sur le projet de résolution intitulé « Corps commun d'inspection : rapport pour 2010 et programme de travail pour 2011 ». La Cinquième Commission l'a adopté sans le mettre aux voix. Puis-je considérer que l'Assemblée souhaite faire de même?

Le projet de résolution est adopté (résolution 65/270).

La Présidente par intérim *(parle en anglais)* : L'Assemblée générale a ainsi achevé la phase actuelle de son examen du point 135 de l'ordre du jour.

La séance est levée à 10 h 30.